

Les Communes concernées...

Alex

La Balme-de-Thuy

Le Bouchet-Mont-Charvin

Les Clefs

La Clusaz

Dingy-Saint-Clair

Entremont

Le Grand-Bornand

Manigod

Saint-Jean-de-Sixt

Serraval

Thônes

Les Villards-sur-Thônes



R.A.M

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Tél. 06 22 45 30 38

ram@ccvt.fr



Accueil téléphonique

Lundi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 13h30 à 17h30

Entretien sur rendez-vous

le lundi et le jeudi à :

Espace Ressource

Rue Jean-Jacques Rousseau

74230 THONES

(A côté du Secours Populaire)



Temps d'accueil collectif itinérant

Les animations sont proposées

dans plusieurs communes :

Le mardi à Saint-Jean-de-Sixt

Le jeudi à Dingy-Saint-Clair

Le vendredi à Thônes

de 9h30 à 11h30

Pas d'animations durant les vacances scolaires de l'académie de Grenoble

Inscription préalable obligatoire



Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Parents · Enfants



espace | accueil | écoute | information | animation



Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Pour les Assistant(e)s Maternel(le)s...

- Des renseignements sur le métier d'assistant(e)s maternel(le)s
- Une aide à la mise en relation de l'offre et de la demande
- Des informations sur votre statut, vos droits et vos obligations
- Des rencontres entre assistant(e)s maternel(le)s
- De la professionnalisation par la mise en place de soirées thématiques, d'échanges entre professionnels de la petite enfance
- Des animations pour les professionnels chargés de la garde à domicile, non agréés, par le Conseil Général et employés par les parents à leur propre domicile selon les places disponibles



Le relais assistant(e)s Maternel(le)s, c'est un lieu...



Pour les enfants,

en présence de leur assistant(e) maternel(le) et d'un professionnel de la petite enfance

- Pour vivre une expérience de la vie en groupe
- Pour découvrir des jeux et des activités dans le respect de son rythme et de ses envies
- Pendant le temps d'animation collective, l'enfant reste sous la responsabilité de son assistant(e) maternel(le).



Pour les futurs parents et les parents...

Vous trouverez au relais :

- Une mise à disposition des listes d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s indépendant(e)s sur les communes de la C.C.V.T.
- Des informations sur les droits et obligations des parents employeurs et les démarches administratives.
- De l'écoute et des conseils autour de l'organisation de la garde de l'enfant

